



Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique et à la demande associée

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, suite au renouvellement de l'approbation de la substance active composés du cuivre, et de changement de composition du produit phytopharmaceutique **COPERNICO HI BIO WG***

*de la société ALBAUGH TKI d.o.o
enregistrées sous les n° 2019-2530 et 2019-5187*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 juin 2022,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour les travailleurs, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.



*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit

Noms du produit	COPERNICO HI BIO WG HYDRO SUPER 25 WG MEXIRAM HIBIO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ALBAUGH TKI d.o.o Grajski trg 21 SI-2327 RACE Slovénie
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	383,5 g/kg - hydroxyde de cuivre (équivalent à 250 g/kg de cuivre)
Numéro d'intrant	2060560
Numéro d'AMM	2090134
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 15/07/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Conditions de mise sur le marché

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12703203 Vigne*Trt Part.Aer.*Mildiou(s)	3 kg/ha	5/an	21	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision

Motivation du retrait :
L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, aux conditions d'emplois revendiquées.